



Centre régional de Référence et d'Expérimentation

Evaluation de la mise en place d'une barrière anti-campagnols et d'un réseau de pièges en bordure d'un verger de poiriers

Rapport Final.

ANNEXE 2

Article Revue FWH n° 101 – Janvier/Février 2017



Les objectifs du CRE sont :

- d'évaluer la mise en œuvre de l'installation du système et des coûts
- de juger de l'efficacité du concept et du travail d'entretien nécessaire
- d'échanger l'expérience acquise avec les autres arboriculteurs ou horticulteurs.

Cette technique devrait permettre d'améliorer l'efficacité de la lutte contre les campagnols et de préserver la faune et l'environnement en évitant l'utilisation de techniques de lutte fort dommageables pour la nature et/ou le voisinage.

Elle est applicable, tant en production conventionnelle que production biologique, car les problèmes de rongeurs y sont identiques.

Mise en œuvre du projet

Le projet a démarré au printemps 2016 par l'acquisition d'une trancheuse de sol (TEZA TZ 25/50 90cm avec mixed chaîne). La location était envisageable mais sans possibilité de désaxer la trancheuse pour aller au plus près du bord de la parcelle. Or, il est nécessaire de ne pas perdre de terrain afin de laisser la place au tracteur pour tourner aux bouts des lignes. Le producteur a donc acquis ce matériel (8 000 euros) et a effectué les transformations nécessaires pour désaxer la trancheuse.

Monsieur Houbiers a aussi développé un outil « mixte » pour à la fois dérouler le grillage et reboucher la tranchée avec la terre. Il a utilisé un grillage triple galvanisé 10x10 mm enterré à 60 cm de profondeur.

Après la mise en place de la barrière, il a fallu installer le réseau de pièges et éradiquer les campagnols à l'intérieur du verger. Des poteaux « reposoir » pour les rapaces ont aussi été placés.

Une fois le système mis en place, il faut assurer l'entretien de la barrière (tonte ou désherbage de part et d'autre de la barrière) car il est primordial de maintenir une végétation rase. Il faut aussi assurer une surveillance régulière des pièges.

😊 Facile
si bon sol,
sans trop
de cailloux !
Sol sec ! 250 à
300 m/h.

😞 Difficile
si trop de
cailloux ou sol
trop mouillé,
détérioration
de la chaîne

😊
Galerie bien
rectiligne et
« nette »

Mise en œuvre d'une barrière anti-campagnols

1. Creusement de la galerie



2. Déroulement et mise en place du grillage



3. Remplissage de la galerie et tassement de la terre

3 opérations

1°
Mise en place
des tuteurs en
bambou

2°
Rebouchage
en 2 ou 3
passages

3°
Tassement de
la terre entre
les passages



Evaluation de la mise en place d'une barrière anti-campagnols en verger de poiriers

Depuis quelques années, les rongeurs deviennent un problème très important en arboriculture fruitière, entraînant de grosses pertes financières. Un centre régional de Référence et d'Expérimentation (CRE), subsidié par la Région Wallonne et suivi techniquement par Philippe Thiry, technicien de l'asbl GAWI, a été mis en place chez un arboriculteur afin d'évaluer l'efficacité d'une barrière anti-campagnols. Une visite du verger a été organisée le 7 décembre 2016 et a permis d'en connaître les premiers résultats.

Anne Sluysmans

Les rongeurs, principalement le campagnol terrestre (ou grand campagnol) et le campagnol des champs (ou petit campagnol), occasionnent depuis quelques années des dégâts importants dans nos vergers. Ils s'attaquent aux parties souterraines et aux collets, surtout chez les jeunes arbres qui vont dépérir rapidement ou végéter.

Les pertes économiques dans les jeunes plantations, jusqu'à 6 à 10 ans, peuvent être excessivement importantes en cas de présence de population de rongeurs non maîtrisée !!! Les quantités d'arbres perdus peuvent aller de 100 à 600 arbres par ha en un seul hiver (notamment en 2014). Un arbre mort ou affaibli correspond selon l'âge (1 à 10 ans) à une perte allant de 30 à 150 EUR, tous frais compris et perte de production comprise. La perte de 100 arbres correspond donc à un minimum de 3 000 EUR, pouvant aller jusqu'à 15 000 EUR.

Aujourd'hui, les problèmes de rongeurs ne se limitent plus à l'arboriculture et semblent se généraliser à de nombreuses cultures en Wallonie (fraises, carottes, ...). Or, depuis juin 2013, plus aucun produit phytosanitaire n'est autorisé en Belgique pour lutter contre les rongeurs dans les

cultures. Des moyens prophylactiques et physiques sont conseillés et appliqués mais ces pratiques doivent être sans cesse renouvelées et sont très onéreuses en main d'œuvre. De plus, elles donnent des résultats souvent mitigés !

Il était donc nécessaire de chercher à mettre en œuvre toute mesure alternative susceptible de limiter durablement les populations de ces rongeurs, tout en favorisant également une régulation par les prédateurs naturels que sont les rapaces, les renards, les hermines et les belettes. Ces prédateurs ne peuvent à eux seuls réguler les populations de rongeurs quand ceux-ci sont dans une phase de pullulation. Néanmoins, ils accentuent le déclin des populations et allongent la durée de la phase de basse densité.

L'utilisation d'une barrière anti-campagnols dans des endroits bien appropriés, quoique coûteuse, pourrait être une solution crédible, durable et complémentaire aux autres moyens existants.

Mise en place et objectifs du projet

Le centre régional de Référence et d'Expérimentation a été mis en place dans l'exploitation fruitière de Monsieur Alphonse Houbiers située à Bombaye, sur le territoire de la commune de Dálhem, en province de Liège. Il s'agit d'un verger de 16 ha en un « seul bloc » de poiriers basses-tiges avec les variétés 'Conférence' et 'Beurré Alexandre Lucas'.

Depuis 2014, l'arboriculteur a subi d'importants dégâts de grands campagnols dans de jeunes plantations. Malgré une lutte physique régulière par piégeage et par destruction des galeries, les activités des campagnols semblent être récurrentes.

Monsieur Houbiers a placé 710 m (dont 300 m suivi par le projet) de

barrière grillagée métallique autour de son verger et principalement sur le côté d'où viennent les campagnols (prairie, talus, ...). Cette barrière a pour but de stopper les déplacements des campagnols. Une fois arrêtés par la barrière, ceux-ci se déplacent « stressés », en surface, le long de cette barrière et cherchent à se réfugier dans le premier trou venu.

Des pièges sont ainsi placés en surface, tous les 25 m, des 2 côtés de la barrière, pour attraper les campagnols et permettre à la faune prédatrice de venir les y prélever. Des prédateurs sont souvent observés chassant le long de la barrière, aussi bien de jour (chats, belettes, hermines, rapaces diurnes) que de nuit (renards, chats, blaireaux, fouines, rapaces nocturnes).

Dans ce projet, 3 types de piège sont testés :

- Piège de type stand-by : piège métallique que les prédateurs peuvent ouvrir pour prélever la proie
- Seaux : placés à ras du sol
- Piège sherman : boîte en aluminium repliable

Depuis juin 2013, plus aucun produit phytosanitaire n'est autorisé contre les rongeurs dans les cultures

Pièges de type stand-by et sherman



Coût de l'installation

Le coût de l'installation du système va dépendre du choix de treillis (1er ou 2ème choix), du type de sol (plus coûteux en mauvais sol ou caillouteux), de la main-d'œuvre et des pièges utilisés.

Le coût de l'installation de la barrière elle-même peut être estimé raisonnablement de 4 600 à 6 000 euros pour 1 000 m. Pour les pièges de type stand-by, il faut compter de 2 000 à 4 000 euros pour 1 000 m et les pièges seaux reviennent à 570 euros pour 1 000 m.

Il est vrai que cela représente un investissement important mais qu'il faut mettre en relation avec les importantes pertes économiques que peuvent provoquer les dégâts des rongeurs.

Conclusions

Il est difficile de tirer des conclusions à ce stade. Une nette diminution de l'activité des rongeurs dans les parcelles a été observée (plus de nouvelles buttes ou de nouvelles galeries) et de nom-

breux campagnols ont été piégés le long des barrières, surtout dans les seaux. La surveillance devra se prolonger pendant l'hiver et au printemps.

Un tel système n'a de sens que si les pertes par les campagnols sont importantes et récurrentes.

Aspects positifs :

- Système simple, efficace et robuste pour protéger une parcelle contre l'immigration de campagnols - Espérance de vie de l'installation : 10 ans minimum
- Une fois installée, la barrière anti-campagnols fonctionne de manière autonome.
- C'est un « système participatif » : les prédateurs naturels des campagnols étant intégrés dans ce système de lutte, leur présence augmente.

Aspects négatifs

- Mise en œuvre lourde
- Système de pièges qui peut être très onéreux !

- Risque de vol des pièges
- Vidange régulière des seaux
- Entretien indispensable car il est nécessaire de maintenir une zone désherbée ou une herbe rase le long des 2 côtés de la barrière (ce qui est plus difficile en Bio!).
- Nécessité d'évacuer les déchets de tonte et les feuilles qui, par grand vent, viennent contre la barrière.

Barrière anti-campagnols, placée très proche de la clôture, bordée de pièges et de perchoirs à rapaces



Source : Philippe Thiry - asbl GAWI
04/379 23 36 - gawi.thiry@asblgawi.com